

Les corps intermédiaires

Vendredi 14 décembre 2018- N°238



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

L'actualité le démontre avec cruauté : tout pouvoir a besoin d'interlocuteurs représentatifs et de contradicteurs, pour espérer agir. C'est vrai au niveau de l'Etat et l'ignorance pour ne pas dire le mépris vis à vis des corps intermédiaires politiques ou syndicaux a entraîné l'émergence de mouvements du type « gilets jaunes ». C'est vrai de manière encore plus évidente dans la vie associative, et donc pour notre Institution des Courses.

Des associations représentatives

Dans les instances des courses, au niveau national comme régional, les membres de l'association, propriétaires, éleveurs, entraîneurs, jockeys et animateurs de sociétés de courses régionales sont représentés par des personnalités élues tous les quatre ans par l'ensemble des acteurs dans chaque catégorie. Pour ce qui concerne les propriétaires, les éleveurs et les entraîneurs, ces élus prennent des engagements : ils sont présentés sur des listes par des associations sur la base d'un programme.

Il est malheureusement assez classique -et l'Institution des Courses n'échappe pas à cette tendance- que les engagements des élections ne tiennent guère et que les positions d'un moment ne se traduisent pas dans les votes du lendemain. Dans certains cas, c'est dû à une assez faible constance des convictions. Dans d'autres, cela tient plus au fait que les représentants de telle ou telle association ne portent pas, au sein des instances, les positions exprimées au sein de leur structure. Un exemple flagrant est celui de la prime à l'éleveur pour les chevaux d'âge et d'un retour à une règle plus équitable après une décision à laquelle nous nous étions résignés chez les PP. Cette mesure se révèle destructrice pour l'unité des acteurs des courses. A lire les tribunes de presse et les déclarations publiques, la quasi-totalité des associations représentatives se sont prononcées pour un retour à une distribution équivalente des primes quel que soit l'âge du cheval. Malgré notre obstination, il se révèle pourtant impossible de l'obtenir.

A l'heure d'Internet, des sites et des réseaux sociaux, une association dispose de tous les moyens pour rester connectée à sa base, pour débattre et, finalement pour exprimer les positions retenues. Ne pas le faire est devenu plus impardonnable encore. C'est plus encore une question d'efficacité et de crédibilité.

Nous ne fonctionnons pas sous un régime de « conseil de surveillance »

J'ai, pour ma part, une conception précise du rôle d'un élu bénévole dans nos instances. Les listes que nous avons présentées en 2015 au sein de l'Union du Galop Français en association avec nos partenaires AQPS et Permis d'Entraîner ont proposé aux éleveurs et aux propriétaires un programme écrit, envoyé à tous et qui doit servir de référence à nos positions. Je réunis à intervalle régulier le Comité de l'Association PP dans lequel siège le Président des AQPS, Hervé d'Armaillé, et Jean-Jacques Chiozzi qui représente l'APPE. C'est au nom de ce comité et sur la bases de positions arrêtées en son sein que j'interviens dans les instances, que je participe aux débats et que je propose des solutions.

Ces propositions, je les exprime aussi publiquement lors de nos assemblées et déplacements en régions. Le *Grain de Sel*, publié chaque semaine, est un moyen aussi de communiquer, de lancer des idées et de faire réagir. Ma volonté est d'adapter les prises de positions à la réalité de ce que nos mandants sont en droit d'attendre.

A quoi bon réunir 12 administrateurs chaque mois, 60 membres du Comité chaque trimestre si c'était pour leur demander d'avaliser des dossiers déjà parfaitement ficelés par les services –au demeurant compétents– de la maison ? Du Conseil d'Administration viennent les décisions. Il doit aussi donner une impulsion. Nous devons être des lanceurs d'idées et pas simplement des lanceurs d'alertes. Le Conseil d'Administration d'une association –et c'est ce statut qui fait la force des

courses françaises– ne doit en aucune façon se muer en un Conseil de Surveillance qui approuverait un plan fait par d'autres.

Retrouver une dynamique

On accuse trop souvent France Galop de ne pas prendre des décisions en adéquation avec les attentes des acteurs français. Dans une entreprise, c'est un écueil. Dans une association, c'est une faute, car nous sommes là pour représenter des mandants et agir pour l'intérêt général alors que les appétits catégoriels ou même particuliers se manifestent souvent. Dans la vie associative comme dans la vie politique le rôle des corps intermédiaires est essentiel et les missions de nos associations légitimes.

A nous de jouer notre rôle. En régions, une fois élu, certains Comités Régionaux ne se réunissent presque plus. Comment dès lors faire entendre la voix des propriétaires et des éleveurs qui font fonctionner les courses et sont les garants du modèle ? On me reproche parfois de ne pas être au garde à vous « dans la ligne » de France Galop. Je sais au contraire que seul le débat pluraliste et sincère permet de faire avancer les choses. C'est pourquoi, après quelques jours de trêve, je reviendrai chaque semaine l'année prochaine sans langue de bois, proposer et rendre compte grâce à ce *Grain de Sel* hebdomadaire.

Aussi, je vous souhaite de très belles fêtes de Noël en attendant de vous présenter, en janvier, des vœux sincères pour 2019.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.